

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Ruol**
- **Code du produit** 8924/1.00
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Matériel d'aide textile
Agent de blanchiment
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Gutenbergstrasse 1 - 3
65830 Kriftel / Germany
Tel. + 49(0) 6192-9948-0
Fax + 49(0) 6192-9948-99
order@seitz24.com
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :**
sds@seitz24.com
Pas d'envoi de fiches de données de sécurité
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
Germany: GIZ-Nord, Göttingen + 49 551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P235 Tenir au frais.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes.
P413 Stocker les quantités en vrac de plus de 1 kg à une température ne dépassant pas 50°C.

· Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme étant des perturbateurs endocriniens.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges****· Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7775-14-6 EINECS: 231-890-0 Reg.nr.: 01-2119520510-57-xxxx	dithionite de sodium Self-heat. 1, H251; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319, EUH031	50 – 100%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19-xxxx	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	≥ 0 - ≤ 5%

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 2)

- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Si possible, retirez vos lentilles de contact.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritation des yeux
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Grandes quantités d'eau
Poudre d'extinction
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Brouillard d'eau
Eau pulvérisée.
Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO,CO2)
Oxyde d'azote (NOx)
Oxydes de soufre (SOx)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**
Éviter la mise en suspension de la substance / du produit en raison du risque d'explosion de poussières.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter la formation de poussière
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
Rincer les restes de produit à grande eau.
Ne pas utiliser : Textiles, sciure, matières inflammables.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Risque d'inflammation spontanée en cas de réaction avec l'eau (petites quantités).
Protéger contre l'humidité
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le récipient d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec des textiles
Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Classe de stockage : 4.2**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

· **PNEC****CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium**

PNEC	0,1 mg/l (Marine water)
	1 mg/l (Freshwater)

- **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

CAS: 7446-09-5 dioxyde de soufre

VLEP	Valeur momentanée: 2,7 mg/m ³ , 1 ppm
	Valeur à long terme: 1,3 mg/m ³ , 0,5 ppm

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire

- **Protection respiratoire :**

En cas de formation de poussière, porter un masque

Filtre P2.

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 5)

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **État physique** solide
- **Couleur** : blanc
- **Odeur** : âcre
- **Seuil olfactif**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Point de fusion** : > 100 (decomposition) °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non applicable
- **Inflammabilité** Danger d'auto-échauffement
En cas d'exposition à l'humidité de l'air, il existe un risque d'inflammation spontanée.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **supérieure** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Point d'éclair** : non applicable
- **Température d'auto-inflammation** > 100 °C
- **Température de décomposition** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **pH à 20 °C** 9 – 11 (10%) (DIN 19268)
- **Viscosité** :
- **Viscosité cinématique**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Viscosité dynamique**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Solubilité**
- **l'eau à 20 °C**: ~ 250 g/l
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Pression de vapeur** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C**: 2,17 g/cm³
- **Densité relative**. Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Densité en vrac à 20 °C**: 1100 - 1300 kg/m³
- **Densité de vapeur**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Densité de vapeur relative** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Caractéristiques des particules** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 9.2 Autres informations**· Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 6)

· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Vitesse d'évaporation.	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Forme :	poudre
· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.
Protéger contre l'humidité.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux agents d'oxydation
Réactions aux acides
Auto-inflammabilité possible sous l'influence d'humidité et d'eau (en petite quantité).
Sous l'effet d'acides, développement de composés sulfurés malodorants et agressifs.
Risque d'élévation de poussière
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger contre l'humidité.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Éviter la formation de poussière.
- **10.5 Matières incompatibles:**
eau
Acides
agent d'oxydation
Nitrates
Peroxydes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

Oral	DL50	2.500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	CL50 (4h)	> 5,5 mg/l (rat) (OECD 403)

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Oral	DL50	4.090 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

CAS: 7775-14-6 dithionite de sodium

EC50	98,3 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)
LC50	62,3 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus melanotus; DIN 38415, Part 15)
IC50	206 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; DIN 38412, Part 9)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 8)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1384
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM) mélange
- **IMDG, IATA** SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE) mixture
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 
- **Classe** 4.2 (S4) Matières sujettes à l'inflammation spontanée.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 9)

· Étiquette	4.2
· IMDG, IATA	
	
· Class	4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée.
· Label	4.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières sujettes à l'inflammation spontanée.
· Indice Kemler :	40
· No EMS :	F-A,S-J
· Stowage Category	E
· Handling Code	H1 Keep as dry as reasonably practicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	0
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g Protéger contre l'humidité.
· Remarques :	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1384 DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM) MÉLANGE, 4.2, II

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· Autres indications : Produit pour un usage professionnel uniquement.**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.05.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.05.2024

Nom du produit Ruol

(suite de la page 11)
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

- H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances et mélanges auto-échauffants	D'après les données d'essais
Toxicité aiguë - voie orale Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

- DMEL: Derived Minimal Effect Level (REACH)
- LL50: Lethal loading, 50%
- NOEC: No Observed Effect Concentration
- ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
- EC50: Effective Concentration 50%
- EL50: Effect loading, 50%
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
- Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR